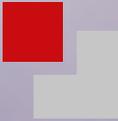
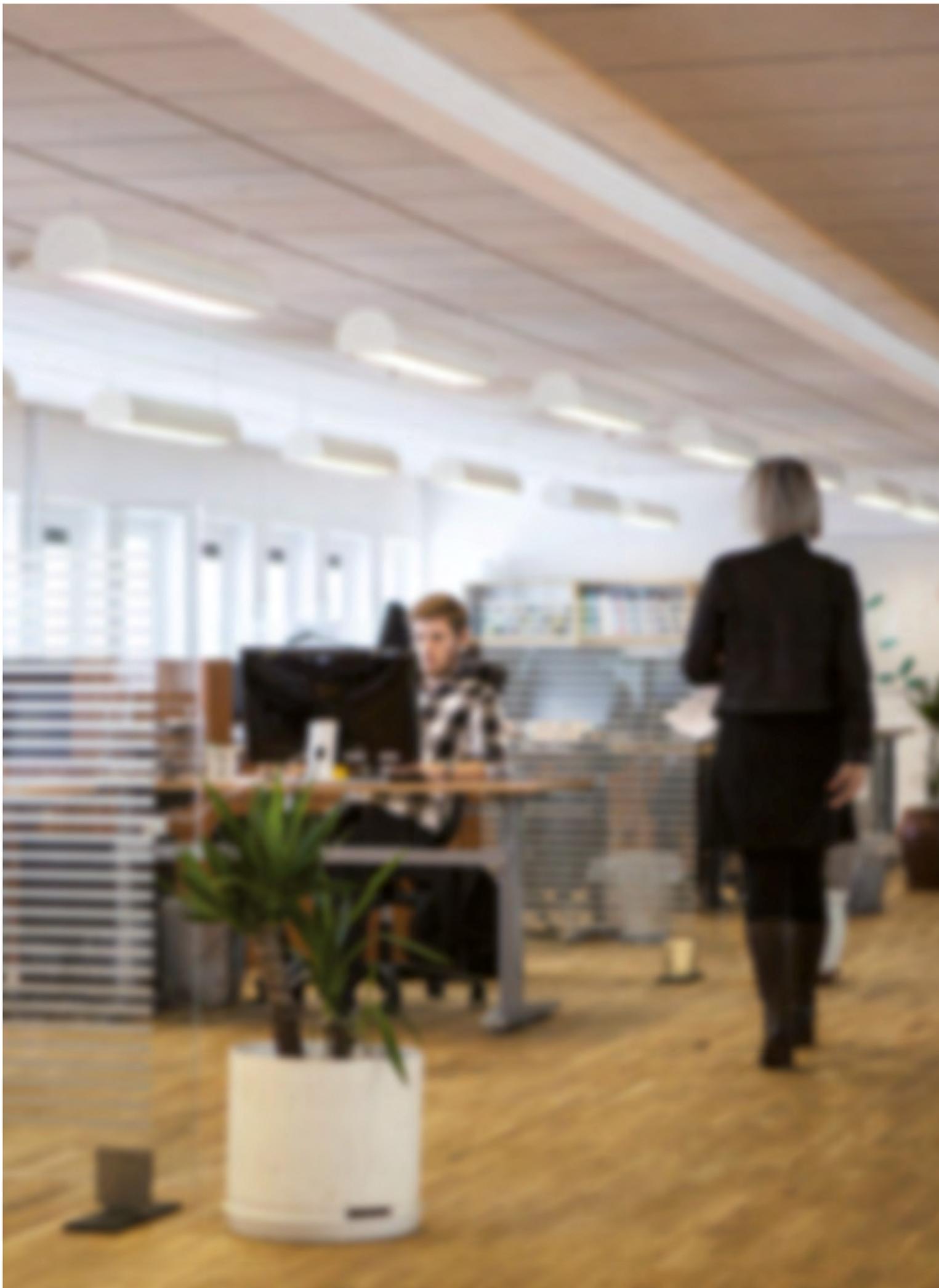




2017
RAPPORT
ANNUEL

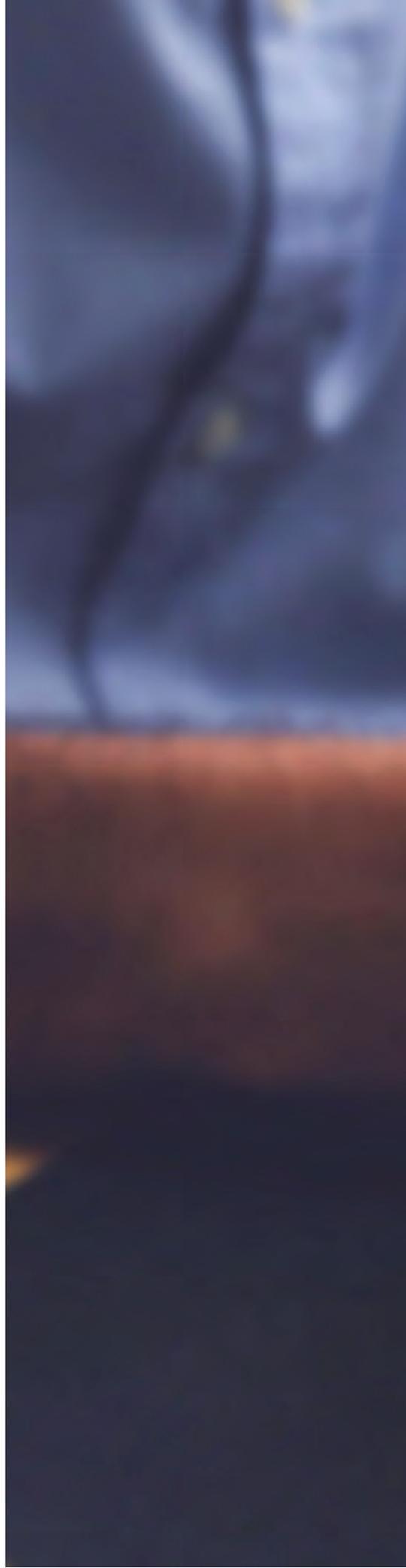
 TF Bank
TUNISIAN FOREIGN BANK
Partenaire de vos ambitions





SOMMAIRE

- 6** Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 17** Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 19** Rapports du commissaire aux comptes
- 33** Bilan et comptes de résultats
- 37** Notes annexes aux comptes sociaux
- 58** Agences





RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

INTRODUCTION

La TFBANK est un établissement de crédit. Son activité englobe la réception des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et le trade finance.

Son exercice 2017 est marqué principalement par les éléments suivants :

- un niveau d'engagements bilan en progression de 21,4%
- une collecte de ressources clientèle en hausse de 80,7%
- un PNB en repli de 5,5%
- des charges de gestion en hausse de 6,1%
- un coefficient d'exploitation de 179%
- un coût du risque en hausse de 31,9%
- un résultat net déficitaire de 8 242K€

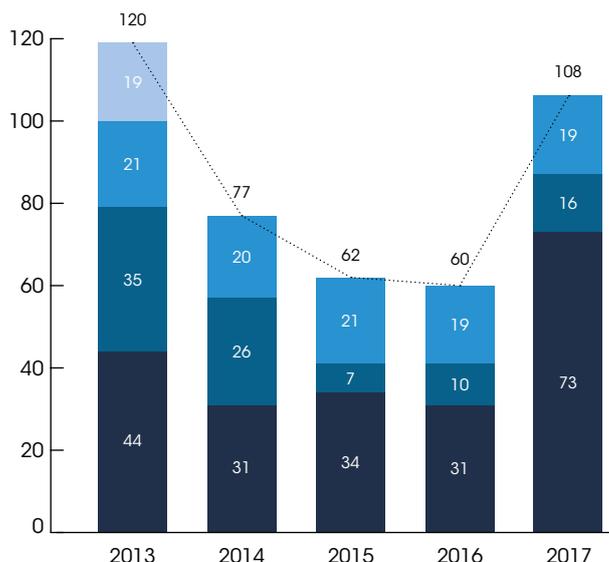
Indicateurs clés (k€)	Réalizations			
	2015	2016	2017	Var. 2017
Encours d'engagements bilan*	143 654	122 716	149 003	21,4%
Ressources clientèle**	62 169	59 808	108 064	80,7%
PNB	6 070	5 807	5 488	-5,5%
Charge du personnel	4 283	4 973	5 123	3,0%
Frais de fonctionnement	4 260	4 278	4 690	9,6%
Charges de gestion	8 544	9 251	9 813	6,1%
RBE	-2 473	-3 444	-4 325	25,6%
Coef. d'exploitation	141%	159%	179%	
Coût du risque	-9 205	-1 983	-2 615	31,9%
Résultat exceptionnel	-1 119	-1 500	-1 295	-13,7%
Impôts sur les bénéfices	0	-11	-7	-40,0%
Dota°/Reprises sur FRBG	0	1 000	0	
Résultat net	-12 797	-5 937	-8 242	38,8%

*Bancaires et clientèle - **Intégrant les créances rattachées

RESSOURCES CLIENTÈLE

Ressources clientèle

En M€



DAV ■ DAT ■ Epargne ■ Certif. dépôt ■ Total

Les ressources clientèle s'inscrivent en progression de 80,7% induite essentiellement par :

- des dépôts à terme (+64,0%)
- des dépôts à vue (+137,7%)

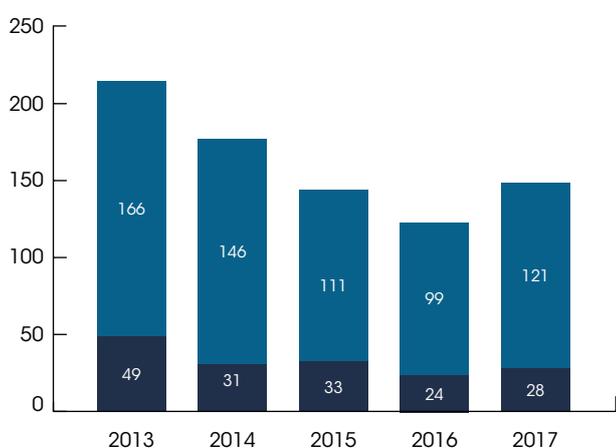
Le niveau des ressources clientèle tient compte d'un dépôt à vue exceptionnel de 33,5M€, sans lequel la progression serait de 24,6%.

La croissance des dépôts de la clientèle succède à une phase de repli de 4,3% en 2016.

ENCOURS DE CRÉANCES

Encours de créances

En M€



■ Sur établissements de crédit ■ A la clientèle

L'encours de créances, (incluant les créances douteuses nettes de provisions), s'établit à 149M€ contre 123M€ en 2016, en progression de 21,4%.

Cette évolution positive succède à une phase de repli de 14,6% en 2016.

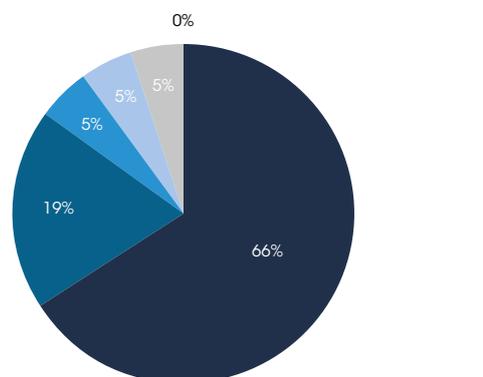
Composition des créances

En 2017, l'encours de créances est composé à hauteur de :

- 66% de crédits à la clientèle
- 19% d'engagements en faveur des établissements bancaires
- 5% de créances commerciales
- 5% de découverts
- Et 5% de créances douteuses nettes des provisions

Les impayés représentent 0,2% de l'encours de créances.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions s'établit à 86,8%



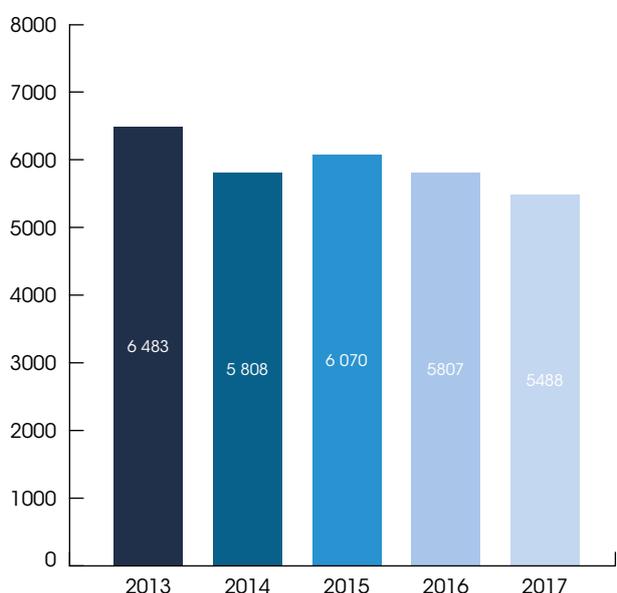
■ Crédits à la clientèle
 ■ Sur établissement de crédit
 ■ Créances commerciales
 ■ Comptes ordinaires débiteurs
 ■ CD nettes des provisions
 ■ Impayés clientèle

Taux de couverture	2016	2017
Encours douteux (M€)	70	64
Dotations aux provisions (M€)	56	55
Taux de couverture	79,1%	86,8%

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Produit Net Bancaire (PNB)

Le PNB global s'inscrit en repli de 5,5% à 5 488K€.
 Les produits d'exploitation bancaire s'inscrivent en repli de 0,5% à 7 985K€.
 Les charges d'exploitation bancaire augmentent de 12,5% à 2 497K€.

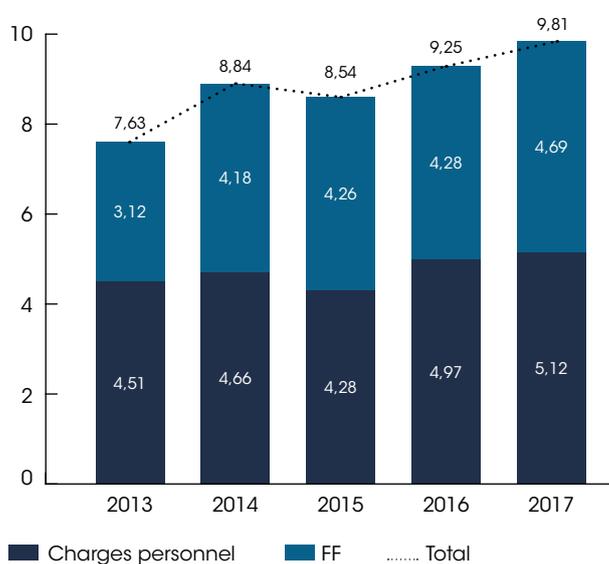


Charges de gestion

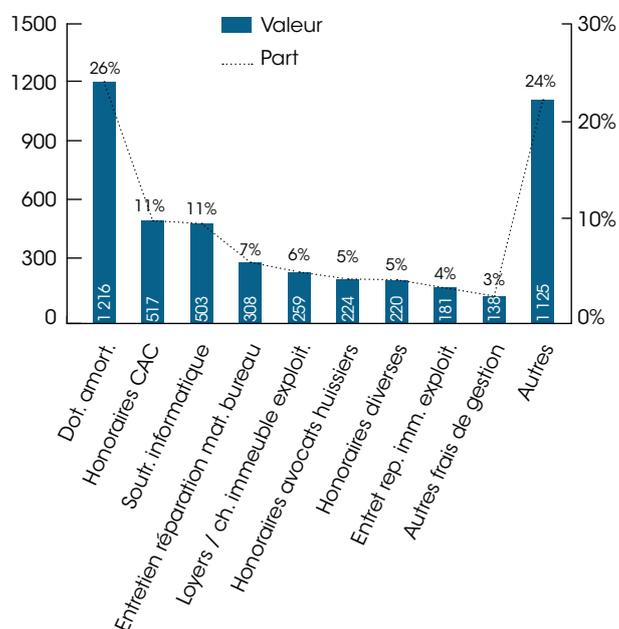
En M€

Les charges de gestion s'établissent à 9.813K€, en hausse de 6,1% :

- Les charges du personnel s'accroissent de 3%
- Les frais de fonctionnement augmentent de 9,6%

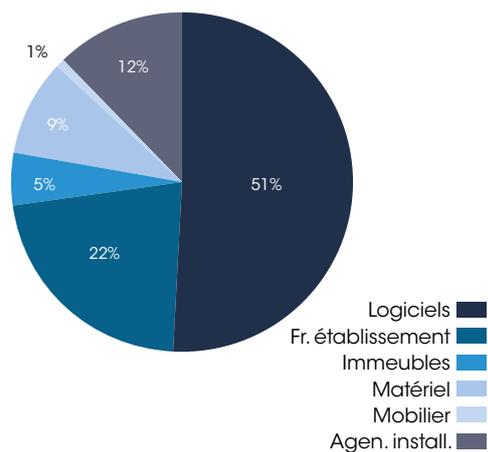


Frais de fonctionnement 2017



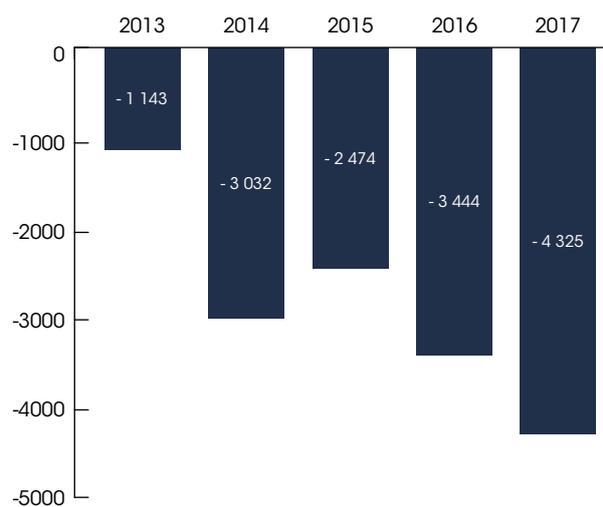


Amortissements

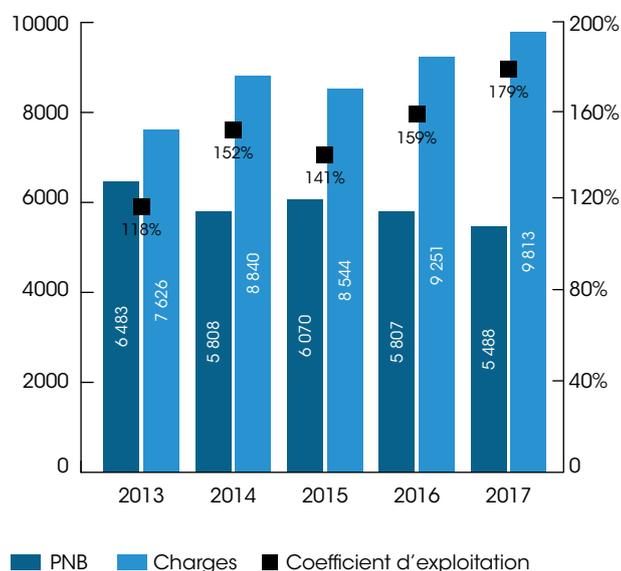


Résultat brut d'exploitation

En K€

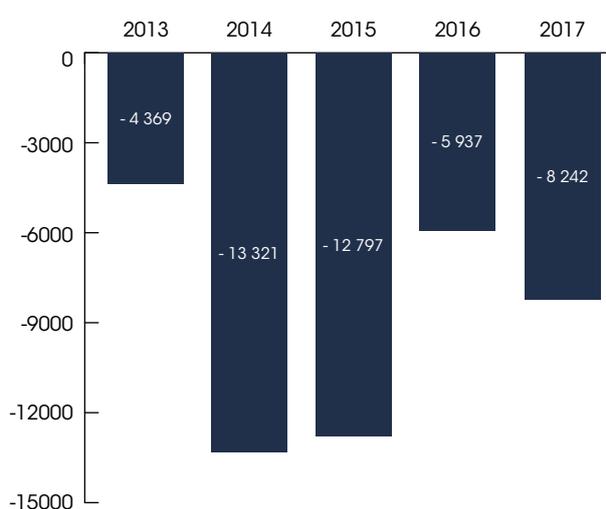


Coefficient d'exploitation



Résultat net

En K€



INDICATEURS FINANCIERS ET RÉGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires

	2014	2015	2016	2017
Fonds propres réglementaires nets (K€)	14 800	2 889	18 249	21 640
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	6%	3%	140%	116%
Ratio de solvabilité COREP (min exigé : 8%)	13%	3%	20%	27%
Nombre de dossiers grands risques en dépassement	3	16	20	0

Résultats financiers des cinq derniers exercices

En K€

Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.

Nature des indications	2013	2014	2015	2016	2017
Situations financières en fin d'exercice					
a) Capital social	49 594	49 594	49 594	19 077	35 000
b) Nombre d'action émises	3 254 200	3 254 200	3 254 200	1 251 783	2 296 600
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 888	9 020	8 541	8 146	7 529
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	-724	-3 027	-2 534	-3 811	-5 248
c) Impôts sur les bénéfices et participations	12	8	0	11	7
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-4 369	-13 321	-12 797	-5 937	-8 242
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, participations, mais avant amortissements et provisions	-0,23	-0,93	-0,78	-3,05	-2,29
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-1,34	-4,09	-3,93	-4,74	-3,59
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
a) Nombre de salariés	61	61	58	65	65
b) Montant de la masse salariale (rémunération brute)	2 771	2 965	2 694	3 155	3 179
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc ...)	1 472	1 455	1 369	1 530	1 678

Montant global des charges fiscalement non déductibles

Il s'élève à 1 296 280 €.

Proposition d'affectation du résultat

Affectation en totalité au report à nouveau du déficit de l'exercice s'élevant à -8 242K€.

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédant celui clos le 31 décembre 2017.

Fonds propres fin 2017

Le capital de la TFBank s'élève à 35 000,184 K€.

Les fonds propres réglementaires nets atteignent 21 640 K€.

Recherche et développement

La banque ne réalise pas d'activités de recherche et développement.

Délais de paiement des fournisseurs

En K€

	2016	2017
Solde global	1 649	2 508
Solde non échu	134	40
De 1 à 30 jours	105	155
De 31 à 45 jours	8	24
De 46 à 60 jours	4	1
Plus de 61 jours	1 399	2 288

Délais de paiement des clients

TFBank n'a pas de créances clients autres que le portefeuille crédits.

Autres points

Principaux risques auxquels la banque est confrontée :

- niveau des fonds propres inférieur à la moitié du capital social ;
- non respect des ratios réglementaires ;
- Concentration des grands risques.

Gestion des risques financiers :

L'activité de crédit représente le risque financier majeur auquel la Banque fait face. Sa gestion est résumée dans le document «Dispositif de gestion des risques de crédit » détaillant:

- la politique Générale et Spécifique de Crédit de la TFBank ;
- le processus de Prise de Décision et d'Octroi de Crédits ;
- le processus de surveillance et de suivi du risque de crédit.

Évènements post clôture :

- l'arrêt du refinancement sur la ligne BCT (Banque Centrale de Tunisie) ;
- l'augmentation de capital de 6,070 M EUR réalisée le 29 mars 2018 ;
- le maintien des ratios réglementaires à un niveau conforme aux exigences réglementaires.

Perspectives 2018 :

- réouverture après travaux de l'agence Belleville en juin 2018 ;
- ouverture de l'agence de LYON prévue au troisième trimestre 2018 ;
- relance du processus d'ouverture du capital à un partenaire stratégique pour une participation allant de 51% à 66% ;
- poursuite des travaux d'amélioration du dispositif de contrôle interne.

Actions en cours d'implémentation de T2 2018 à T1 2019 :

Ces actions concernent trois domaines clés dans le dispositif actuel de contrôle interne :

- amélioration de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière ;
- maîtrise du risque opérationnel ;
- sécurité informatique.

Le traitement de ces trois axes se fera à travers les actions ci-après, programmées pour l'essentiel en 2018 :

- formation des équipes pour la mise en place des contrôles niveau 0 et 1 ;
- cartographie de risques, qui permettra de déterminer les risques majeurs en termes de processus, de revoir les procédures et les contrôles associés, et de mettre en place des contrôles automatisés ;
- identification des KRI ;
- collecte des incidents ;
- renforcement du dispositif de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme ;
- lancement du projet relatif à la maîtrise du risque opérationnel par une action de sensibilisation du personnel sur ce risque et l'entame de la constitution d'une base incidents ;
- recrutement d'un RSSI ;
- justification des comptes / contrôles comptables via l'instauration du Lettrage ;
- renforcement des contrôles sur les comptes sensibles (comptes dormants...).

Effectifs :

A fin 2017, l'effectif de la TFBank s'élevait à 65 collaborateurs dont :

- 57% de femmes ;
- 15% rattachés à l'agence de Tunis ;
- 35% âgé de moins de 40 ans.

Mouvements :

En 2017, on compte :

- 11 embauches (Analyste PPE, conformité, activité commerciale, comptabilité) ;
- 11 sorties (Mise à jour dossier client, commerciaux, Risque, Back office, Contrôle Général, métier support).

Masse salariale :

Elle s'accroît de 0,78%.

Effectif total par tranche d'âge :

	Effectif	%
< 25 ans	1	2
Entre 25 et 30 ans	6	9
Entre 30 et 40 ans	16	25
Entre 40 et 50 ans	16	25
Entre 50 et 60 ans	18	28
> 60 ans	8	12
Total	65	100

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Actionnariat fin 2017

En K€

Actionnaires	Montant Capital	en %
Banque Centrale de Tunisie	1 852,74	5,294
Etat tunisien	5 999,99	17,143
Société Tunisienne de Banque	15 450,71	44,145
Banque de l'habitat	11 693,94	33,411
STB Invest	0,70	0,002
STB Finance	0,70	0,002
Assurances Salim	0,70	0,002
Modern leasing	0,70	0,002
Total	35 000,18	100

La participation des salariés au capital de la société à la clôture de l'exercice écoulé est nulle.

Nominal action : 15,24€

Mandataires sociaux de la TFBank au 31/12/2017

M.SAMIR SAIED	Président du Conseil de la TFBank
M.AHMED RJIBA	Représentant de la Banque de l'habitat (BH)
M.ANIS ATTIA	Représentant de l'Etat tunisien
M.MOURAD BACCAR	Représentant de la Société Tunisienne de Banque (STB)
M.MOHAMED FADHEL DEROUICHE	Administrateur
MME NAJET CHABCHOUB	Administratrice
M.AHMED TRABELSI	Administrateur
M.OLIVIER GEOFFRAY	Administrateur indépendant
M.HOUSSEIN MOUELHI	Directeur Général de la TFBank
M.AHMED KALLEL	Directeur Général Délégué de la TFBank

Autres mandats exercés par ces mandataires dans la zone € en 2017 :

M.OLIVIER GEOFFRAY est Président de la SASU (Société par Actions Simplifiée à Associé Unique) VERDANDI Conseil et Finance et Directeur Général de la société D&Cmf (Déontologie et Compliance des marchés financiers). M.HOUSSEIN MOUELHI est Directeur Général de la société BEST PLAN CONSULTING n'ayant aucune activité depuis avril 2017.

Travaux du Conseil en 2017

Le conseil a tenu neuf réunions en 2017 où 100% des administrateurs ont été présents ou représentés. Ses travaux ont concerné essentiellement les points suivants :

- l'examen et l'arrêté des comptes sociaux de l'année 2016, l'examen des comptes des arrêts intermédiaires ;
- le contrôle interne et notamment l'examen du rapport annuel sur les conditions d'exercice du contrôle interne ;
- l'examen périodique de l'activité et des résultats du contrôle interne et de la conformité ;
- l'examen des conclusions du Comité d'audit et des risques ;
- la fixation de la rémunération du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sur avis du Comité de rémunération ;
- le lancement d'un appel d'offres international pour la recherche d'un partenaire stratégique ;
- la nomination d'un administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit et des Risques ;
- la désignation d'un Cabinet pour l'externalisation opérationnelle de l'audit interne de la TFBank ;
- la convocation d'une AGE le 10 mai 2017 pour réaliser l'augmentation de capital de 15 923 011,08 € ;
- la fin du mandat de l'ancienne Directrice Générale à compter du 28 février 2017 ;
- la nomination d'un Directeur Général, mandataire social ;
- la détermination de périmètres d'action spécifiques au Directeur général et au Directeur général délégué.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général :

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Comités spécialisés

Comités spécialisés :

La TFBank s'est dotée de deux comités spécialisés. Ils ont vocation à préparer et faciliter le travail du conseil d'administration sur des points spécifiques en vue de leur débat en séance. Les attributions du Comité Audit et Risques sont définies dans une charte.

Comités des rémunérations :

Il est formé d'un Président et de deux autres membres qui examinent tous les sujets liés à la rémunération de la Direction générale et des membres du Conseil d'administration.

Comités d'audit et de risques (CAR) :

Il se compose de trois membres administrateurs, dont un membre indépendant. Ils sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans. Le Conseil d'Administration remplace sans délai tout membre du comité qui perd sa qualité de membre du Conseil d'Administration. Les membres du CAR doivent disposer d'une expertise financière avérée. Conformément à la règle, le CAR ne comprend aucun membre de l'organe exécutif de la Banque.

Le président du Comité est l'administrateur indépendant, il est choisi par ses pairs et assiste obligatoirement aux séances destinées à se prononcer sur les comptes annuels, sans pouvoir se faire représenter.

Le comité ne doit comprendre aucun membre de l'organe exécutif de la Banque.

Missions du Comité d'Audit et des Risques

Le comité assure principalement les missions suivantes :

- vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées par la Banque pour l'arrêté des comptes individuels et, le cas échéant, consolidés ;
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne et de gestion des risques, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Dans un sens plus général, le Comité d'Audit assure, pour le compte du Conseil d'Administration, la vigilance destinée à vérifier que la Banque se conforme à ses obligations en matière de contrôle interne, notamment celles prévues par les dispositions des articles 241 et 242 de l'arrêté du 03 novembre 2014.

Afin de remplir sa mission, le Comité d'Audit procède principalement aux travaux suivants :

- valider la charte de contrôle interne de la Banque ainsi que sa politique en matière de risque de crédit, de risque de marché et de nouvelles offres (nouveaux produits, nouvelle clientèle) par rapport aux risques ;
- valider le plan d'audit pluriannuel qui doit veiller à couvrir les périmètres ou les risques clés ;
- examiner les principaux résultats des audits internes ou externes, vérifier la pertinence des actions correctives engagées et demander, le cas échéant des actions complémentaires ;
- examiner les mesures mises en oeuvre et les principaux résultats en matière de contrôle de la conformité et du risque opérationnel ;

- examiner la politique et les modalités de financement de la Banque en liquidités et en fonds propres ;
- suivre les seuils d'engagement que la Banque doit respecter en matière de risque de crédit ou risque de marché ainsi que les seuils de significativité des pertes ;
- suivre la qualité du portefeuille, examiner les dépassements d'engagement ainsi les dossiers dégradés ;
- suivre la mise en oeuvre des recommandations émises par les organes de contrôle interne ou externe présentée par le responsable du contrôle périodique de la Banque ;
- examiner les rapports réglementaires, notamment ceux prévus par les articles 259 et suivants de l'arrêté du 03 novembre 2014, avant leur transmission au régulateur ;
- suivre toute communication avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi que toute action réalisée dans ce cadre ;
- examiner et suivre l'indépendance du commissaire aux comptes, et donner un avis sur leur choix ;
- approuver préalablement la fourniture par celui-ci ou des membres de son réseau, des services autres que la certification des comptes (SACC) qui ne sont pas interdits ;
- suivre le respect du plafonnement des SACC à 70 % du montant des honoraires ;
- suivre le respect de la règle de rotation des Commissaires aux comptes (Cabinets et signataires) ;
- examiner le rapport complémentaire établi par le commissaire aux comptes (distinct du rapport d'audit légal) portant à la connaissance du comité d'audit des informations suivantes :
 - indépendance du cabinet ;
 - programme de travail, méthodologie utilisée, seuils de signification ;
 - carences dans les systèmes de contrôle interne identifiées ;
 - analyse des méthodes d'évaluation ;
 - rendre compte au Conseil d'Administration des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus ;
 - informer sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.

Modalités d'exercices de la Direction Générale

La directive 2013/36/UE du 6 juin 2013 instaure au sein des établissements de crédit l'obligation de séparation des fonctions de Président de l'organe de direction de celles de Directeur Général.

La dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général est effective depuis la séance du conseil du 22 juillet 2016.

Liste des conventions et engagements réglementés

Hormis la continuité d'une convention visée à l'article L225-38 du Code de Commerce (Cf Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées), aucune autre convention n'est intervenue sur l'exercice 2017, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Délégations Assemblée Générale

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG

Pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres lors des augmentations de capital (art. L225-129-1 du code de commerce)	Néant
Pouvoir d'engager une augmentation de capital dans les limites d'un plafond défini (art. L225-129-2 du code de commerce)	Néant





RÉSOLUTIONS

DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/06/2018

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des dispositions de l'article R225-69 du code de commerce, approuve ses délais et conditions de convocation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître une perte de 8 242 K€ et un total bilan de 226 196 K€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, décide d'affecter en totalité au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 8 242 K€.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L 225-40 du Code de commerce, prend acte que celui-ci n'a été avisé d'aucune convention ni aucun engagement nouveau autorisé par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2017 et entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale prend acte de la conversion en capital d'une partie de l'emprunt subordonné de seize millions d'euros souscrit intégralement par la STB en octobre 2016.

En effet, en mai 2017, six millions d'euros de cet emprunt ont été convertis en capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires :

Ratifie la cooptation en qualité de Président du Conseil d'Administration de M. Ahmed RJIBA en remplacement de M. Samir SAIED

Ratifie la nomination de Mme Najet CHABCHOUB en tant que représentant permanent de la BH

Ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Ahmed TRABELSI, faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11.07.2017. Son mandat devra expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31.12.2022.

Ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Lassaâd JOUINI, faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 04.05.2018. Son mandat devra expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé le 31.12.2023.

Ces membres du Conseil déclarent satisfaire aux règles de cumul des fonctions d'administrateurs et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A close-up photograph of a hand holding a black fountain pen with a gold nib, writing on a document. The document has some blurred text and a signature. A green semi-transparent box is overlaid on the right side of the image, containing the title text.

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE
AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

MAZARS

Tunisian Foreign Bank

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Tunisian Foreign Bank

Siège social : 19 rue des Pyramides, 75001 Paris
RCS : Paris B 309 122 125

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Tunisian Foreign
Bank**
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société Tunisian Foreign Bank

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tunisian Foreign Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Un plan d'amélioration du dispositif de contrôle interne a été initié en 2016 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2017 demeure partielle, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière. Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2018, avec un objectif d'achèvement au 31 décembre 2018, comme indiqué dans la note IV de l'annexe aux comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'augmentation de capital de 6,070 millions d'euros votée le 20 mars 2018 et réalisée le 29 mars 2018 ayant permis l'établissement des comptes 2017 selon le principe de continuité d'exploitation, exposés dans les notes « I-Généralités », « II-11 Capitaux Propres & Résultat » et « III- Evénements significatifs et post-clôture 2017 » de l'annexe des comptes annuels.

Tunisian Foreign
Bank
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2017

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des créances sur les établissements de crédit et la clientèle



Risque identifié et principaux jugements

Tunisian Foreign Bank constitue des dépréciations afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur des créances octroyées aux établissements de crédit et à la clientèle dans le cadre de ses activités de financements.

La détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de dépréciation à comptabiliser.

En particulier, les créances syndiquées font l'objet d'une valorisation spécifique reposant sur des cotations du marché secondaire.

Nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.



Notre approche d'audit

En raison de la mise en œuvre partielle du dispositif de contrôle interne cité en réserve, nous avons réalisé des procédures d'audit spécifiques pour détecter les anomalies significatives au niveau des créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

En particulier :

- nous avons examiné les rapprochements entre les données comptables et les données de la Direction des Risques et nous nous sommes assurés que les écarts étaient justifiés,
- nous sommes assurés de la correcte classification des créances en créances douteuses conformément aux principes comptables décrits en annexe, dont l'application du principe de contagion.

Nos spécialistes informatiques nous ont assisté pour examiner les états clés utilisés par la Direction des Risques pour le calcul des dépréciations.

En complément, nous avons procédé à une revue de crédits consistant, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, à :

- prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,

Tunisia Foreign Bank
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2017



Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie au titre des opérations avec la clientèle et aux établissements de crédit représentent 146 M€ au 31 décembre 2017. Les provisions pour dépréciations s'élèvent à 55 M€ à la clôture du 31 décembre 2017.

Se référer aux paragraphes 1 de la note II., et aux notes 1 et 2 de l'annexe pour plus de détails.

- réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la Direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement et de données externes,
- vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées,
- pour les crédits syndiqués, vérifier la réalité des cotations utilisées par la banque pour valoriser ses positions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que :

- Contrairement aux dispositions de l'article R.225-69 du code de commerce, le délai de quinze jours entre la date de l'envoi des convocations individuelles et la date de la présente assemblée n'a pas été respecté.
- Votre société n'a pas respecté les dispositions des articles L.225-115, R.225-88 et R.225-89 du code de commerce qui prévoient que les comptes annuels et le rapport de gestion sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins pendant le délai de 15 jours qui précède la date de la réunion ;
- Notre rapport n'a pas été mis à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, compte tenu de la mise à disposition tardive d'éléments par la société.

**Tunisial Foreign
Bank**
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2017

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

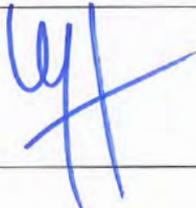
**Tunisial Foreign
Bank**
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2017

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, le 26 juin 2018

Le commissaire aux comptes

M A Z A R S



Claire GUEYDAN



RAPPORT SPÉCIAL

MAZARS

Tunisian Foreign Bank

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

Tunisian Foreign Bank

Siège social : 19 rue des Pyramides, 75001 Paris

RCS : Paris B 309 122 125

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017



TUNISIAN
FOREIGN BANK

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2017*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par

**TUNISIAN
FOREIGN BANK**

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2017*

l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Emission d'un Emprunt Obligataire privé Subordonné, souscrit par la Société Tunisienne de Banque

- Personnes morales :
 - Société Tunisienne de Banque, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Tunisian Foreign Bank.

- Personnes physiques :
 - M. Samir Saied (Président du Conseil d'Administration de la Tunisian Foreign Bank, et Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque) ;
 - M. Mourad Baccar (administrateur de la Tunisian Foreign Bank et Directeur Général Adjoint de la Société Tunisienne de Banque).

Nature :

Emission d'un emprunt obligataire privé subordonné d'un montant total de 16 M€, ramené à 10 M€ en cours d'année 2017 suite au remboursement anticipé de 6 M€ intervenu au mois de mai 2017.

Modalités :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Tunisian Foreign Bank réunie le 31 mai 2016 a autorisé l'émission de cet emprunt et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de réalisation de cette opération

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 22 juillet 2016, d'émettre un emprunt obligataire de 16M€ pour une durée de 10 ans au taux de l'Euribor si positif + 3% l'an et a délégué au Directeur Général le pouvoir pour ajuster les conditions de l'émission de cet emprunt.

Cet emprunt a été intégralement souscrit en octobre 2016 par la Société Tunisienne de Banque, actionnaire principal de la Tunisian Foreign Bank.

Le conseil d'administration a toutefois décidé lors de sa réunion en date du 10 mai 2017 le remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6 millions d'euros, remboursement qui a eu lieu le 29 mai 2017.

Conséquences financières :

En 2017, la Tunisian Foreign Bank a remboursé par anticipation 6 M€ à la STB, ce montant étant venu en augmentation du capital social décidé par l'assemblée

TUNISIAN
FOREIGN BANK

*Rapport spécial sur
les conventions
réglementées*

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2017*

générale extraordinaire du 10 mai 2017, et a constaté une charge au titre du paiement des intérêts de 374 000 €.

Motif justifiant son intérêt pour la société :

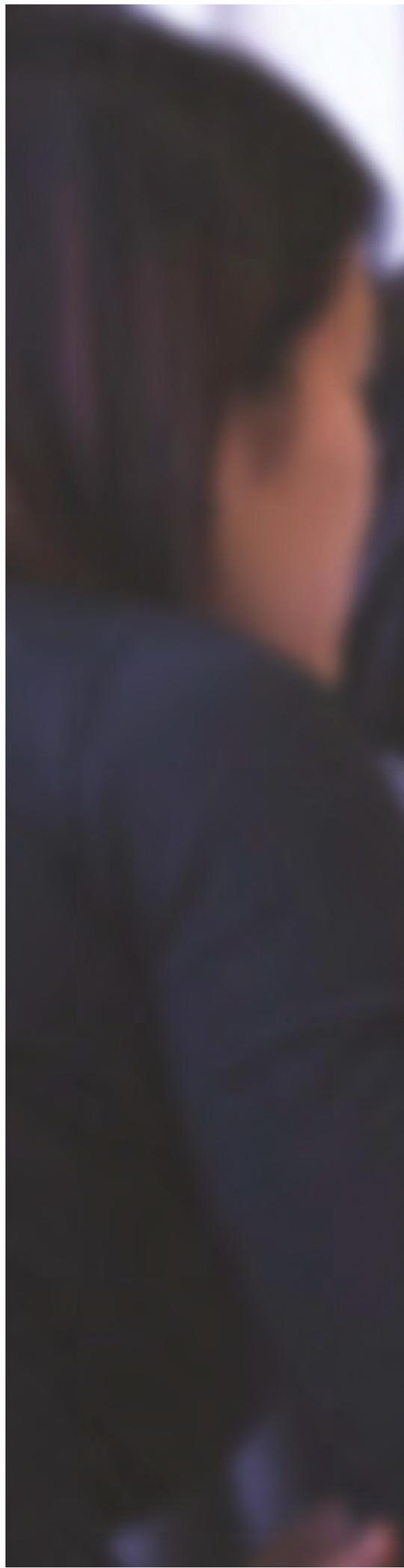
Cette émission a pour but de faire revenir les ratios de liquidité et les ratios de fonds propres de la TF Bank dans les limites exigées par les régulateurs français et européens.

Fait à Paris La Défense, le 26 juin 2018

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Claire GUEYDAN





BILAN ET
COMPTE DE
RÉSULTAT

AU 31 DÉCEMBRE 2017

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers d'Euros

ACTIF		31/12/2017	31/12/2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		46 563	18 744
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	note N° 1	28 084	24 092
CREANCES SUR LA CLIENTELE	note N° 2	120 920	98 624
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	note N° 3	20 964	20 860
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	note N° 3	142	166
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	note N° 4	69	486
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0	0
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		0	0
LOCATION SIMPLE		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	note N° 5	2 971	3 711
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	note N° 5	3 214	3 411
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
AUTRES ACTIFS	note N° 6	1 951	564
COMPTES DE REGULARISATION	note N° 6	1 319	712
TOTAL DE L'ACTIF		226 196	171 369

En k€

PASSIF		31/12/2017	31/12/2016
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		6 432	6 178
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	note N° 7	81 429	78 417
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	note N° 8	108 064	59 808
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	note N° 9	3 054	1 180
COMPTES DE REGULARISATION	note N° 9	1 212	381
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	note N°10	470	1 551
DETTES SUBORDONNEES		10 000	16 000
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX			0
CAPITAUX PROPRES HORS FRGB		15 535	7 854
CAPITAL SOUSCRIT	note N° 11	35 000	19 077
PRIMES D'ÉMISSION		0	0
RÉSERVES	note N° 12	7 511	7 511
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0	0
REPORT À NOUVEAU (+ / -)		-18 734	-12 797
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)		-8 242	-5 937
TOTAL DU PASSIF		226 196	171 369

En milliers d'Euros

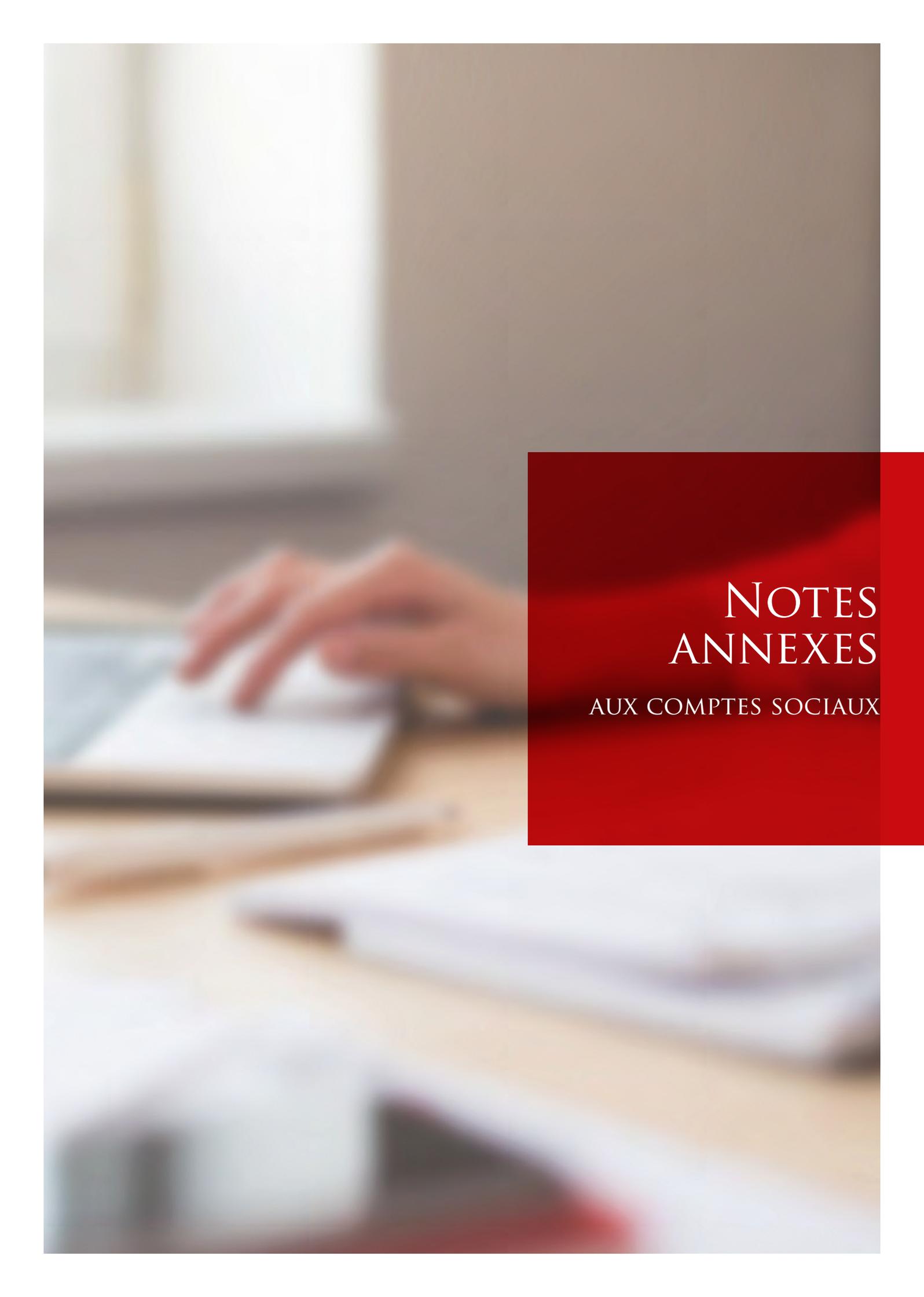
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN		31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNÉS	note N° 13	10 631	11 531
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		715	2 612
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		9 916	8 919
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
OPÉRATIONS EN DEVISES		0	0
ENGAGEMENTS RECUS	note N° 14	102 943	49 006
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		41 719	41 719
ENGAGEMENTS DE GARANTIE (*)		61 224	7 287
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
OPÉRATIONS EN DEVISES		0	0

(*) Les engagements reçus de la clientèle et des entreprises d'assurance et de capitalisation ne figurent plus dans les états financiers en application du règlement ANC 2014-07 qui permet cette option.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers d'Euros

		31/12/2017	31/12/2016
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	notes n° 15 & 16	5 263	5 728
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	notes n° 15 & 16	-1 625	-1 531
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		0	0
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		0	0
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		0	0
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	note n° 17	2 077	2 080
COMMISSIONS (CHARGES)	note n° 17	-663	-643
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION (opérations de change)		494	-120
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES		-116	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	note APEB	151	338
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-209	-46
PRODUIT NET BANCAIRE		5 371	5 807
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	note n° 18	-8 596	-8 119
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-1 216	-1 132
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-4 441	-3 444
COÛT DU RISQUE	note n° 19	-2 499	-1 983
RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 940	-5 427
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		-6 940	-5 427
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	note n° 20	-1 295	-1 500
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		-7	-11
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÈGLEMENTÉES		0	1 000
RÉSULTAT NET		-8 242	-5 937



NOTES
ANNEXES

AUX COMPTES SOCIAUX

Généralités

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, notamment le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les méthodes de présentation des comptes et d'évaluation utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent, et conformes au Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les comptes intègrent les comptes de l'établissement Tunisien retraités en normes françaises tel qu'exposé au point V- ci-après.

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur la tenue d'une AGE pour le 20 mars 2018 statuant sur une nouvelle augmentation de capital, les fonds propres ayant atteint un niveau inférieur à la moitié du capital social.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes :

1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- Créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit
- Créances commerciales, opérations de forfaiting, crédits syndiqués, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle

Les créances sont dans leur grande majorité assorties de garanties réelles (assurances, encours à l'exportation, aval bancaire, hypothèques et autres).

Les intérêts courus sur les créances saines sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont, par ailleurs, ventilées entre encours sains et encours douteux. Les créances saines sont celles qui, lors de l'analyse périodique qui est réalisée par la Banque en fonction de la nature de l'activité, de la segmentation des encours retenue et de l'usage des systèmes de notations internes ou externes, ne présentent pas de risque de non recouvrement et dont les échéances impayées sont inférieures ou égales à trois mois.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garanties qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Créances Douteuses :

Les encours porteurs d'un risque avéré correspondent à l'une des situations suivantes :

- Un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers)
- Connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque élevé de non recouvrement
- Existence des procédures contentieuses entre la banque et sa contrepartie

Lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements, l'encours afférent est classé en encours douteux. La règle de contagion est appliquée sur tous les engagements de la contrepartie dès le déclassement en encours douteux et sur les autres entités du même groupe.

Les règles de dotations aux provisions sur créances clients

Provisionnement des contreparties présentant des impayés crédits ayant une antériorité supérieure à 90J :

- Le mois du classement en CD de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
 - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
 - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.



Provisionnement des contreparties restructurées présentant un impayé crédit :

Lorsque la créance a été restructurée depuis plus de 6 mois :

- Le mois du classement en CD de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
 - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
 - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Lorsque la créance a été restructurée depuis moins de 6 mois :

- Le mois du classement en CD de la créance : compléter la provision à 100% du risque net de la créance

Provisionnement des contreparties présentant un dépassement sur autorisation de plus de 90J successifs avec absence de mouvement créditeur au compte courant :

- Le mois du classement en CD de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
 - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
 - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Provisionnement des contreparties présentant un compte débiteur sans autorisation depuis plus de 90J successifs avec absence de mouvement créditeur au compte courant :

- Le mois du classement en CD de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
 - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
 - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net

- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Provisionnement des contreparties présentant l'ouverture d'une procédure collective - créances litigieuses :

- Le mois du classement en CD de la créance : provision à 30% du risque net de la créance
- Ajustement mensuel de la provision :
 - Si le client régularise une partie de sa créance : pas d'augmentation du niveau de provisions
 - Si la situation du client ne présente pas d'amélioration : augmentation du niveau de provision de 10% par mois jusqu'à la couverture à 100% du risque net
- A l'issue d'une procédure de redressement judiciaire ou d'observation, si le tribunal de commerce prononce une liquidation judiciaire : provisionnement à 100% du risque net
- Le mois du classement en client douteux compromis de la contrepartie douteuse, la provision devra être ajustée afin qu'elle couvre 100% du risque net.

Provisionnement des contreparties classées en CD par contagion :

- Le mois du classement en CD de la créance la Banque ne procède à aucun provisionnement sur les créances douteuses en question en l'absence d'incident de paiement, sauf avis contraire de la Direction de la Gestion des Risques.
- Le mois du classement en CD de la créance la banque constitue une provision forfaitaire de 10% du risque net si le client classé en douteux par contagion présente au moins un incident de paiement. En cas d'aggravation des incidents de paiement du client en question, la Banque réalisera une provision.

Le calcul et la comptabilisation des intérêts sur les créances douteuses continue à courir en principe jusqu'à un an après leur déclassement en douteux sauf cas de déclassement en douteux compromis avant cette échéance suite à l'ouverture d'une procédure collective. Une fois la créance est compromise, la comptabilisation des intérêts doit cesser et le crédit est clôturé. Néanmoins le calcul des intérêts de retard peut continuer extra comptablement jusqu'à la confirmation du caractère irrécouvrable de la créance.

Les règles de dotations aux provisions sur créances syndiquées

- Les provisions sur les créances syndiquées se fondent sur la base des BID reçues de chez SC

LOWY Londres (un leader du marché des prêts secondaires et des obligations à haut rendement dont le Moyen-Orient) ainsi qu'une BID assimilable à cette dernière via le broker BARCLAY'S.

- Cette politique de provisionnement à ces crédits syndiqués est applicable depuis 2012 par la banque. Cette appréciation n'a pas été remise en cause par les autorités de contrôle prudentielle lors de leurs missions établies en 2012 et 2015. Nous procédons dans ce sens, à l'actualisation de ces BID avec une fréquence mensuelle, ce qui nous permet d'avoir un suivi quotidien et un état de provisionnement objectif sur lesdites syndications.

Créances restructurées :

Les créances restructurées peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain. La sortie du douteux se fait lors de la régularisation des causes de déclassement en douteux :

- Régularisation des impayés ou remboursement du montant restant dû
- Régularisation de la situation financière se traduisant par la mise en place d'un plan de restructuration
- Fin de la procédure contentieuse

La Banque ne présente pas dans son portefeuille d'engagement des créances restructurées ayant fait l'objet d'une décote.

Les règles de dotations et reprises suite à la valorisation des garanties réelles :

Cette politique de provisionnement de la Banque étant dirigée par l'exposition de la Banque au risque net de ces contreparties douteuses, les provisions constatées peuvent faire l'objet de dotations nouvelles ou de reprises en fonction des valeurs des garanties réelles détenues par la Banque sur chacune de ses contreparties douteuses.

En effet, la Banque doit disposer d'une évaluation de l'ensemble de ses garanties réelles.

Reprise ou dotation suite à une évolution de la valeur des garanties réelles détenues par la Banque :

- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : reprise des provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur supérieure à sa valeur initiale.
- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : dotations complémentaires de provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur inférieure à sa valeur initiale.

2 TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille de Titres d'Investissement comprend essentiellement des obligations de la Banque Centrale Tunisienne, obligations cotées sur la bourse des valeurs mobilières de Frankfurt. Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été reclassés de la catégorie « titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

En 2017, la Banque a comptabilisé la décote sur le prix d'achat des obligations en 2005 pour un montant de 139 600 € ainsi que l'amortissement de la décote de 2005 à fin 2016 pour un montant de 92 835,40 € et sur 2017 pour 10 921 €, selon la méthode actuarielle.

3 TITRES DE PLACEMENT

Les titres de Placement sont constitués des actions détenues dans le capital de Compagnie Gafsa, libellés en TND. Ils font l'objet d'un test d'évaluation périodique et une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire. Au 31/12/17 les titres sont totalement provisionnés compte tenu de l'absence d'obtention des états financiers de cette société.

Ces titres ne sont pas cotés. Ils sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation diminuée des provisions pour dépréciation calculées selon la méthode des quotes parts de la situation nette.

4 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Le portefeuille de Titres de Participation comprend en principal :

- Une participation au Fonds de Garantie Certificat d'Association et d'Associés,
- Une participation dans la SCI ESSAFA,
- Des titres NEW ARCAPITA CLASS A SHARES suite à la conversion de la créance syndication sur ARCAPITA BANK en titres de participation dans le cadre d'un plan de restructuration de sa dette approuvé par la Cour de justice Américaine.

Ces titres ne sont pas cotés. Ils sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou sur des cotations externes.

5 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur

de réévaluation diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 :

Nature d'immobilisations	Durée d'Utilisation
Immeuble	20 à 60
Mobiliers	5
Agencement et Installations	10
Matériels et Outillages	3 à 10
Matériel Roulant	5
Logiciel	3 à 10
Frais de restructuration	4

En matière de frais de recherche et développement et des logiciels en cours de création, l'activité de la banque ne permet pas de recenser des frais de telles natures.

En matière de fonds de commerce, la nouvelle réglementation ANC 2015-06 applicable en 2016 mentionne qu'un test de dépréciation devrait être conduit annuellement. La ligne du bilan « Autres éléments du fonds de commerce » a été provisionnée intégralement pour 62 K€.

6 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit.
- Comptes d'épargne et autres dettes pour la clientèle.
- Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions à caractère fiscal et social, et de provisions diverses notamment à caractère juridique et commercial.

Leur évaluation peut être forfaitaire ou au prorata de l'estimation du risque encouru ou de la charge à venir.

Une dotation pour risque de litiges complémentaire de 220 K€ a été effectuée en 2017 au titre des litiges sociaux, pour un solde net de provisions pour risques et charges de 470 K€.

Suite au paiement du redressement fiscal, la provision pour risque fiscal sur la succursale de Tunis a été intégralement reprise pour 1 235 K€.

8 PROVISIONS POUR DEPART A LA RETRAITE

Le montant des engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière que la TFBank attribue à ses salariés au moment de leur départ à la retraite conformément aux dispositions prévues par la convention collective des banques, a été estimé au 31 décembre 2017 à 378 K€.

Cette évaluation externe a été menée suivant la méthode des unités de crédits projetés, en ligne avec les préconisations des normes comptables françaises.

Conformément à l'option permise par l'article L123-13 du Code de commerce, ces provisions ne font pas l'objet de comptabilisation dans les comptes de la banque.

9 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Aucune dotation au FRBG n'existe fin 2017.

10 DETTES SUBORDONNEES

Pour mémoire, un emprunt obligataire subordonné « TFB 2016 » de 16 million d'euros a été émis en 2016 avec les modalités suivantes :

- Durée : 10 ans
- Franchise : 5 ans
- Taux d'intérêt : Euribor 6mois si positif +3% l'an
- Prix d'émission : 1.000 €
- Remboursement du capital à partir de la sixième année par cinquième et un paiement annuel des intérêts à terme échu.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 mai 2017 le remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6 millions d'euros, remboursement qui a eu lieu le 29 mai 2017, ramenant ainsi le montant de l'emprunt subordonné de 16 à 10 millions d'euros aux conditions initiales d'émission.

11 CAPITAUX PROPRES & RESULTAT

L'augmentation de capital de 15,9 M€ en numéraire, sans réduction de capital et avec suppression des droits préférentiels de souscription a été réalisée en mai 2017.

Les capitaux propres de la Banque au 31 décembre 2017 sont inférieurs à la moitié du capital social, ce qui a amené le Conseil d'Administration du 28 février 2018 à convoqué une AGE pour le 20 mars 2018 afin de statuer sur une augmentation du capital à hauteur de 6,070 M€ en numéraire, sans réduction de capital selon la répartition suivante :

- L'Etat tunisien : 1 040 587,20 euros, conformément aux engagements de l'Etat tunisien vis-à-vis de l'ACPR.
- La STB : 3 001 182,72 euros dont 3M d'euros suite au remboursement anticipé partiel de l'emprunt subordonné.
- La BH : 2 028 322,08 euros.

Le projet de résolutions à l'AGO du 26 juin 2018 prévoit l'affectation du résultat de l'exercice 2017 en « Report à nouveau ».

12 OPERATIONS EN DEVICES

Les avoirs, créances et dettes libellés dans une devise d'un Etat ne participant pas à la zone euro, ainsi que les autres devises ont été convertis sur la base du cours de change communiqué par NATIXIS, suivant les règles adoptées par l'administration fiscale et déterminé conformément aux principes posés par l'article 38-4 et 209 du Code Général des Impôts.

13 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste comprend les événements de nature extraordinaire ayant un impact sur le résultat, tel que les pénalités et amendes, les litiges fiscaux, et toute opération n'ayant pas un caractère récurrent et ne relevant pas de l'exploitation de la banque.

14 COTISATION AU FGDR

La cotisation au FGDR (Fonds de Garantie des dépôts et Résolution) pour 2017 est de 6 750 €.

Evénements significatifs et post-cloture de 2017

A la suite du changement de son statut, la BCT a mis fin au refinancement accordé à la TFBank pour des dossiers de crédit aux institutionnels et aux entreprises publiques tunisiennes. L'impact de l'arrêt de cette ligne sur le plan de développement à moyen terme de la TFBank a été pris en compte. D'autres mécanismes de refinancement sont en

cours de mise en place, dont celui de la BDF. L'augmentation de capital de 6,070 M EUR réalisée le 29 mars 2018.

Le maintien des ratios règlementaires à un niveau conforme aux exigences des autorités de contrôle

La TFB détient une participation dans GIH, acquise silencieusement auprès de la TIB. A fin 2017 cette participation est comptabilisée sur les livres de la TFB pour 967 255 USD. Une proposition de cession de cette participation, à un prix net de 40 % a été acceptée par 98.73 % des créanciers dont la TIB son compte et pour le compte de la TFB en date du 19.04.2018. En conséquence de cette transaction, la TFB a provisionné la totalité du reliquat sur le prix de de la cession sur l'exercice 2017, pour un montant de 580 353 USD.

Perspectives 2018

Ouverture prévue d'une nouvelle agence à Lyon au cours du 4^{ème} trimestre 2018 et réouverture après travaux de l'agence de Belleville.

Ouverture du capital à un partenaire stratégique

Pour rappel l'objectif de cette opération initiée en 2017 est de doter la banque d'un nouveau modèle économique permettant de renouer avec l'équilibre voire avec la rentabilité, de renforcer la Gouvernance, et de consolider les fonds propres de la TFB. Pour piloter l'opération, un comité de pilotage a été constitué, et une banque d'affaires a été désignée. La data room a été ouverte à deux investisseurs présélectionnés dont l'un a présenté une offre respectant les conditions de l'appel d'offres.

La CAREP commission d'assainissement et de restructuration des entreprises publiques, réunie en date du 19 mars 2018 a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux et de relancer l'opération avec un pourcentage du capital de 51% (pouvant aller jusqu'à 66%).

Le comité de pilotage a repris ses travaux le 07.05.2018 avec comme objectif la clôture de l'opération fin décembre 2018.

Pilotage et perspectives d'amélioration du dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne figure parmi les priorités des acteurs de la gouvernance de la TFBank à tous les niveaux à savoir le management, le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques.



Au cours de 2017 le management de la banque a continué à veiller à optimiser le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne et ce en améliorant la qualité de l'information des superviseurs (ressources dédiées au contrôle) procédé à la revue opérationnelle des procédures y afférentes et en adoptant des règles strictes de contrôle interne basées sur un suivi rapproché de la production des différents niveaux de contrôle.

Consciente de l'insuffisance de ressources expertes en termes de contrôle périodique, la Banque a externalisé cette fonction et s'est focalisé sur le contrôle permanent en s'appuyant sur des ressources internes. L'externalisation auprès d'un prestataire expert en la matière a permis l'engagement de plusieurs missions qui ont concerné l'ensemble des agences de la Banque ainsi que certains services centraux. Des rapports ont été dressés et des plans d'actions ont été établis et sont suivis en vue d'une mise en place d'actions correctrices.

Ces travaux réalisés en 2017 ont concerné :

- L'ensemble du réseau des agences
- Le contentieux
- Les moyens généraux.

Toutefois, le plan de remise à niveau du contrôle permanent dont l'achèvement programmé à fin 2017 est en cours de mise en œuvre.

Les travaux ont démarré dans un contexte de ressources limitées et de lancement du processus d'ouverture du capital et de conduite de la data room. Le calendrier a dû être révisé pour achèvement à fin 2018.

Afin de pouvoir achever à fin 2018 l'ensemble du dispositif de contrôle interne un budget viens d'être alloué pour faire appel à des compétences plus performantes et pouvoir mettre à la disposition des contrôleurs des ressources suffisantes et pouvoir investir en moyens permettant l'acquisition et la mise en place d'une boîte à outils plus opérationnelle pour le bon fonctionnement du contrôle interne.

Les actions en cours d'implémentation sur la période allant de T2/2017 à T1 /2019 concernent trois domaines clés dans le dispositif actuel de contrôle interne :

- Amélioration de l'élaboration et du traitement de l'information comptable financière
- La maîtrise du RO
- La sécurité informatique

Le traitement de ces trois axes se fera à travers les actions ci-après programmées pour l'essentiel en 2018 :

- Formation des équipes pour la mise en place des contrôles niveau 0 et 1,
- Cartographie de risques : Cette cartographie permettra de déterminer les risques majeurs en termes de processus, de revoir les procédures et les contrôles associés, de mettre en place des contrôles automatisés,
- Identification des KRI
- Collecte des incidents
- Renforcement du dispositif de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Lancement du projet relatif à la maîtrise du risque opérationnel par une action de sensibilisation du personnel sur ce risque et l'entame de la constitution d'une base incidents
- Recrutement d'un RSSI
- Justification des comptes / contrôles comptables via l'instauration du Lettrage
- Renforcement des contrôles sur les comptes sensibles (comptes dormants...)

Autres points

En application de l'article L. 511-45-I du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009, au 31 décembre 2017, la banque n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

En matière de crédit-bail, la banque n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail au cours de l'exercice 2017.

En matière d'engagement, aucune avance ou crédit n'a été accordé pendant l'exercice, respectivement à des membres des organes d'administration ou de direction, ainsi qu'aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque.

NOTE 1

Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Créances à vue		
Établissements de crédit associés	276	63
Autres établissements de crédit	4 119	5 487
Créances douteuses	6 871	7 859
Provisions pour créances douteuses	(6 785)	(7 706)
Créances rattachées	0	0
SOUS-TOTAL	4 481	5 703
Créances à terme		
Établissements de crédit associés	0	144
Autres établissements de crédit	23 113	17 749
Créances rattachées	490	496
SOUS-TOTAL	23 603	18 390
TOTAL	28 084	24 092

NOTE 2

Créances sur la clientèle

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	7 095	8 140
Impayés clientèles	372	124
SOUS-TOTAL	7 467	8 263
Autres concours à la clientèle	96 697	71 730
Créances rattachées	1 432	364
SOUS-TOTAL	98 129	72 094
Comptes ordinaires débiteurs	7 019	3 706
Créances douteuses	56 737	62 527
Provisions pour créances douteuses	(48 433)	(47 967)
SOUS-TOTAL	15 323	18 267
TOTAL	120 920	98 624

Répartition géographique des créances

En milliers d'Euros

Encours bruts avec établissements de crédit	Montant
France	4 559
Encours sains	4 559
Encours douteux	-
Tunisie	27 310
Encours sains	20 439
Encours douteux	6 871
TOTAL	31 869

Encours bruts avec la clientèle	Montant
France	75 166
Encours sains	46 941
Encours douteux	28 225
Tunisie	87 316
Encours sains	58 804
Encours douteux	28 512
TOTAL	162 482

Encours bruts globaux	Montant
France	79 725
Encours sains	51 500
Encours douteux	28 225
Tunisie	114 626
Encours sains	79 243
Encours douteux	35 383
TOTAL	194 351

A l'instar des années antérieures, la répartition entre France et Tunis est faite conformément aux données de gestion. Celles de la Balance nécessitent des retraitements extra-comptables.

Crédits restructurés

En Euros

Contreparties restructurées	Montant
Compromis	4 386 674
Douteux	6 473 130
Sain	3 628 699
Total	14 488 503

Répartition géographique des encours douteux

En milliers d'Euros

	Encours Douteux	Dépréciations
France	28 225	26 738
Douteux	2 332	2 697
Douteux compromis	25 893	24 041
Tunisie	35 383	28 484
Douteux	5 541	5 541
Douteux compromis	29 842	22 943
TOTAL	63 608	55 222
Douteux	7 873	8 238
Douteux compromis	55 735	46 984

A l'instar des années antérieures, la répartition entre France et Tunisie est faite conformément aux données de gestion. Celles de la Balance nécessitent des retraitements extra-comptables.

Variation des créances douteuses et dépréciations

En milliers d'Euros

	Créances dout. 2016	Dép. 2016	Dotations	Reprises	Effet change	Créances dout. 2017	Dép. 2017
Tunisie	38 232	29 926	3 366	-1 888	-2 920	35 383	28 484
France	32 105	25 746	1 915	-913	-10	28 225	26 738
Total	70 337	55 672	5 281	-2 801	-2 930	63 608	55 222

	Créances douteuses 2016	Dépréciations 2016	Taux de couverture	Créances douteuses 2017	Dépréciations 2017	Taux de couverture
Tunisie	38 232	29 926	78%	35 383	28 484	81%
France	32 105	25 746	80%	28 225	26 738	95%
Total	70 337	55 672	79%	63 608	55 222	87%

Ce tableau prend en compte la créance sur TIBC mais pas sur Arcapita (Titres de placement).

NOTE 3

Titres d'investissement et titres de placement

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur Comptable 31/12/2016	Titres Acquis 2017	Titres Cédés 2017	Autres Mouvements (1)	Effet change sur titres	Valeur Comptable 31/12/2017	Provision pour dépréciation	Effet change sur prov.	Dotation en 2017	Reprise en 2017	Valeur Nette Comptable 31/12/2017
Titres de placement											
New ARCAPITA Class A	-	-	-	2 312	-301	2 011	2 032	-257	97	-	139
BPI FRANCE (ex OSEO GARANTIE)	-	-	-	3	-	3	-	-	-	-	3
Compagnie Gafsa	64	-	-	-	-	64	45	-	19	-	-
SICAV Tunisie Sicav	147	-	147	-	-	0	-	-	-	-	-
TOTAL	211	0	147	2 315	-301	2 078	2 077	-257	116	-	142
Titres d'investissement											
Obligations B.C.T. (2)	20 860	-	-	104	-	20 964	-	-	-	-	20 964
TOTAL	20 860	-	-	104	-	20 964	-	-	-	-	20 964

(1) reclassement de titres de participation à titres de placement et rachat de titres par Arcapita en 2017 (133 K€).

(2) La décote de 139 600 € correspondant à la décote par rapport au pair au moment de l'achat des obligations BCT est comptabilisée au 31/12/17. Celle-ci étant étalée au prorata selon la méthode actuarielle, l'étalement correspondant à la période 2005 à 2017 est comptabilisée au 31/12/17 pour 92 835,4 €.

NOTE 4

Participation et autres titres détenus à long terme

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur comptable 31/12/2016	Titres acquis 2017	Titres cédés 2017	Autres mouvements (1)	Valeur comptable 31/12/2017	Provision pour dépréciation 2016	Dotation en 2017	Reprise en 2017	Valeur nette comptable 31/12/2017
Titres de participation									
New ARCAPITA class A	2 445	-	-	-2 445	-	-	-	-	-
BPI FRANCE (ex OSEO GARANTIE)	3	-	-	-3	-	-	-	-	-
SYSTEME SWIFT	1	-	-	-	1	-	-	-	1
SCI «ESSAFA»	4	-	-	-	4	-	-	-	4
Autres titres détenus à LT									
Fonds garantie certif d'Ass.	64	-	-	-	64	-	-	-	64
TOTAL	72	-	-	-2 448	69	-	-	-	69

(1) reclassement des titres en titres de placement.

NOTE 5

Immobilisations

En milliers d'Euros

Libellés	Valeur brute 31/12/2016	Acquisitions	Rebut	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2017
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	795	69	(0)	(0)	864
Fonds de commerce	62	0	(0)	(0)	62
Droits aux baux	317	0	(0)	(0)	317
Logiciels	4 831	20	(0)	(0)	4 851
Immobilisations en cours	137	71	(0)	(0)	208
SOUS-TOTAL	6 141	160	(0)	(0)	6 301
Immobilisations corporelles					
Terrains et Construction	3 646	0	(0)	(25)	3 621
Autres Immobilisations	4 807	2	(0)	(14)	4 795
Immobilisations en cours	7	108	(0)	(7)	108
SOUS-TOTAL	8 460	110	(0)	(46)	8 524
TOTAL	14 601	270	(0)	(46)	14 825

Libellés	Amortissement 31/12/2016	Dotation aux amortissements	Autres mouvements	Amortissement 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	398	250	(0)	648	216
Fonds de commerce	0	62	(0)	62	0
Droits aux baux	0	0	(0)	0	317
Logiciels	2 033	589	(0)	2 622	2 229
Immobilisations en cours	0	0	(0)	0	208
SOUS-TOTAL	2 431	901	(0)	3 332	2 970
Immobilisations corporelles					
Terrains et Construction	1 500	63	(18)	1 545	2 076
Autres Immobilisations	3 550	253	(38)	3 765	1 030
Immobilisations en cours	0	0	(0)	0	108
SOUS-TOTAL	5 050	316	(56)	5 310	3 214
TOTAL	7 481	1 217	(56)	8 641	6 184

NOTE 6

Autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs		
Débiteurs divers	1 889	85
T.V.A. à récupérer	63	285
Stock Imp./Fournisseurs	0	0
Autres emplois divers	0	194
SOUS-TOTAL	1 951	564
Comptes de régularisation		
Charges payées d'avance	179	130
Valeurs à l'encaissement	33	368
Autres comptes de régul.	1 107	214
(dont Charges à répartir)	(78,8)	(214)
SOUS-TOTAL	1 319	712
TOTAL	3 270	1 275

NOTE 7

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue		
Etablissements de Crédit Associés	407	4 640
Autres Etablissements de Crédit	1 736	1 251
Dettes rattachées	0	0
SOUS-TOTAL	2 143	5 891
Dettes à terme		
Etablissements de Crédit Associés	63 153	52 607
Autres Etablissements de Crédit	16 000	19 700
Dettes rattachées - Provisions sur intérêts	133	219
SOUS-TOTAL	79 287	72 526
TOTAL	81 429	78 417

NOTE 8

Dettes envers la clientèle

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	18 978	19 297
A terme	0	0
Dettes rattachées	1	1
SOUS-TOTAL	18 979	19 298
Autres dettes		
A vue	73 040	30 727
A terme	15 994	9 757
Dettes rattachées	51	26
SOUS-TOTAL	89 085	40 510
TOTAL	108 064	59 808

NOTE 9

Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs		
Etat/Charges patronales à payer	846	1 007
Etat/Impôts à payer	20	3
Créditeurs divers	2 188	169
SOUS-TOTAL	3 054	1 180
Comptes de Régularisation		
Charges de gestion à payer (hors intérêts courus)	325	3
Produits perçus d'avance	136	140
Autres comptes de régularisation	751	238
SOUS-TOTAL	1 212	381
TOTAL	4 266	1 561

NOTE 10

Provisions pour risques et charges

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2017
PRC « France »	316	264	136			444
PRC « Etranger »	1 235	26	1 235			26
TOTAL	1 551	290	1 371	(0)		470

La provision de 2017 se compose essentiellement de 406 K EUR de provisions pour litiges aux Prud'hommes.

NOTE 11

Capital souscrit au 31 décembre 2017

En milliers d'Euros

Actionnaires	Montant capital	%
Banque Centrale de Tunisie	1 853	5,294
Etat Tunisien	6 000	17,143
Société Tunisienne de Banque	15 451	44,145
Banque de l'Habitat	11 694	33,411
STB Invest	1	0,002
SOFIGES	1	0,002
Assurances SALIM	1	0,002
Modern Leasing	1	0,002
TOTAL	35 000	100

NOTE 12

Réserves

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Réserve légale	801	801
Autres réserves	49	39
Réserves Spéciales	6 662	6 672
TOTAL	7 511	7 511

NOTE 13

Engagements donnés

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Engagement de financement en faveur clientèle		
Acceptation à payer	185	185
Ouverture crédits financiers	530	2 427
SOUS-TOTAL	715	2 612
Engagements de garanties		
D'ordre d'établissements de crédit	2 356	1 528
Associés	743	348
Autres	1 613	1 181
D'ordre de la clientèle	7 560	7 390
Cautions et Avals	7 560	7 390
SOUS-TOTAL	9 916	8 919
Opérations en devises	0	0
TOTAL	10 631	11 531

NOTE 14

Engagements reçus

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement		
Accord refinancement des établissements de crédits		
Associés	30 133	30 133
Autres	11 586	11 586
TOTAL	41 719	41 719
Engagements de garanties		
Contre garanties sur crédits distribués :	0	0
* Cautions banques associées	0	0
* Autres	0	0
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	61 224	7 287
SOUS-TOTAL	61 224	7 287
TOTAL	102 943	49 006

NOTE 15

Produits et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit	266	218
Obligations B.C.T.	969	945
TOTAL PRODUITS	1 235	1 163
Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit	(1 315)	(697)
(dont Emprunt subordonné)		(110)
TOTAL CHARGES	(1 315)	(697)

NOTE 16

Produits et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2017
Créances Commerciales	115	161
Autres concours à la clientèle	3 286	3 301
Comptes ordinaires débiteurs	628	1 104
TOTAL PRODUITS	4 029	4 566
Comptes Epargne	(178)	(263)
Autres dettes envers la clientèle	(132)	(571)
TOTAL CHARGES	(310)	(835)

NOTE 17

Produits nets des commissions

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Commissions (Produits)		
Opérations avec les Etablissements de Crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	1 159	1 162
Prestations de services et autres	917	919
SOUS-TOTAL PRODUITS	2 077	2 080
Commissions (Charges) :		
Opérations avec les Etablissements de Crédit	(117)	(31)
Opérations avec la clientèle	(0)	(0)
Autres	(547)	(612)
SOUS-TOTAL CHARGES	(663)	(643)

NOTE 18

Charges générales d'exploitation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Frais du personnel	(5 123)	(4 973)
Rémunérations du Personnel	(3 179)	(3 155)
Charges de retraite	(1 282)	(1 199)
Autres charges sociales	(382)	(331)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(280)	(288)
Participations Salariés		(0)
Autres frais administratifs	(3 473)	(3 146)
Autres services extérieurs	(3 303)	(2 896)
Transports et Déplacements	(78)	(50)
Frais divers de gestion	(0)	(0)
Impôts et taxes	(92)	(84)
Litiges prudhommaux (reclassement du coût du risque en 2015)		(116)
TOTAL	(8 596)	(8 119)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

EFFECTIFS : L'effectif de la TFBank s'élève au 31 décembre 2017 à 65 personnes, inchangé par rapport à 2016 :

- Sur 65 salariés, 42 sont cadres et 23 techniciens,
- les femmes représentent 57% des effectifs,
- 35% des effectifs ont moins de 40 ans,
- 11 embauches (Analyste PPE, conformité, activité commerciale, comptabilité)
- 11 sorties (mise à jour dossiers clients, commerciaux, Risques, Back office, Contrôle général, métier support)

RENUMERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Aucune avance ou crédit n'a été accordé aux administrateurs en 2017 ou n'est en cours. Le montant des rémunérations versé aux administrateurs de la Tunisian Foreign Bank est de 104 216 € au 31 décembre 2017 (dont 34 566 € de jetons de présence, 37 969 € de frais de mission) et 31 681 € de frais de voyage).

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : Le budget des honoraires pour l'audit des comptes est de 312,5 K€ dont 67,5 K€ au titre des honoraires de commissariat aux comptes de TUNIS, parmi lesquels 37 K€ correspondent à des Services Autres que le Commissariat aux Comptes.

NOTE 19

Coût du risque (dotations nettes aux provisions sur créances et titres)

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017			31/12/2016		
	Dotations	Reprises	Net	Dotations	Reprises	Net
Provision Pour Risques et Charges	(6)	0	(6)	(0)	0	(0)
Provision pour Créances Douteuses	(5 281)	2 801	(2 480)	(3 457)	3 382	(75)
Provisions sur portefeuille titres (1)				(1 878)		1 878
Récupération sur créances Amorties		1	1			0
Créances Irrécupérables	(13)	0	(13)	(30)	0	(30)
TOTAL	(5 301)	2 802	(2 499)	(5 365)	3 382	(1 983)

En 2017, les provisions sur portefeuille titres de placement figurent au compte de résultat dans la rubrique «Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés».

NOTE 20

Résultat exceptionnel

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels (1)	1 449	78
Charges exceptionnelles (2)	(2 744)	(1 578)
TOTAL	(1 295)	(1 500)

(1) Les principaux produits exceptionnels sont l'étalement de la décote sur obligations BCT de 2005 à 2017 (92 K€) et l'affectation du crédit d'impôts de Tunis (177,8 K€).

(2) les principales charges exceptionnelles sont liées au redressement sur TVA (France) pour 961,6 K€ et au redressement fiscal sur Tunis (1 335,1 K€), la régularisation du crédit de TVA non remboursé (253,9 K€) et la régularisation du prorata de TVA de 2017 (88 K€).

NOTE 21

Emplois et ressources selon la durée restant à courir

En milliers d'Euros

Libellés	Durée restant à courir au 31 décembre 2017				Total
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
ACTIF (1)					
Créances sur les Etablissements de Crédits	113	0	16 000	0	16 113
Créances sur la Clientèle	7 890	8 869	30 727	56 306	103 792
TOTAL	8 003	8 869	46 727	56 306	119 905
PASSIF (1)					
Dettes envers les Etablissements de Crédits	3 261	6 281	62 137	17 474	89 153
Comptes créditeurs de la clientèle	3 264	10 417	2 268	45	15 994
TOTAL	6 525	16 698	64 405	17 519	105 147

(1) Euros et Devises Confondus

Les retraitements par rapport aux créances et dettes sur les établissements de crédits et aux opérations avec la clientèle sont les suivants :

- Les emplois ne tiennent pas compte des créances à vue ni des créances rattachées car n'ont pas de maturité.
- Les ressources ne tiennent pas compte des dettes à vue, ni des impayés clientèles, ni des dettes rattachées car n'ont pas de maturité.
- Le net des créances douteuses n'est pas pris en compte dans ce tableau.

NOTE 22

Composition de nos fonds propres avant l'affectation des résultats de l'année

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Subventions publiques	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Réserves légales	801	801
Autres réserves	49	39
Réserves extraordinaires	6 662	6 672
Capital appelé	35 000	19 077
Report à nouveau	(18 734)	(12 797)
TOTAL DES FONDS PROPRES	23 778	13 792

En intégrant le résultat de l'exercice, le montant des fonds propres serait inférieur à 50% du capital social (confère 4^{ème} paragraphe du I des notes annexes aux comptes sociaux).

NOTE RTRV

Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement	0	0
Certificats de dépôt B.H.	0	0
Titres d'investissement	969	948
Obligations B.C.T.	969	948
Titres de participation	0	0
Titres Fds D'Invest. et Dev.	0	0
New ARCAPITA Class A	0	0
TOTAL	969	948

NOTE APEB

Autres produits d'exploitation bancaire

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits d'exploitation bancaire	39	40
Charges refacturées	39	40
Produits divers d'exploitation bancaire		0
Produits divers d'exploitation	111	298
Plus-values de cession sur immos incorp et corp	0	1
Revenus des immeubles liés à l'exploitation	0	23
Produits des activités non bancaires	60	229
Transfert de charges d'exploitation non bancaires	51	45
TOTAL	151	338

NOS AGENCES

EN FRANCE

AGENCE DU SIÈGE

19, rue des Pyramides
75001 Paris

Tél. : 01 53 45 30 30
Fax : 01 53 45 30 76

agencedusiege@ffbank.fr

AGENCE PARIS RÉPUBLIQUE

31, avenue de la République
75011 Paris

Tél. : 01 82 73 14 60

agencederepublique@ffbank.fr

AGENCE PARIS BELLEVILLE

26-28, boulevard de Belleville
75020 Paris

Tél. : 01 43 66 60 81
Fax : 01 43 66 13 84

AGENCE DE MARSEILLE

20, BD d'Athènes
13001 Marseille

Tél. : 04 91 50 71 21
Fax : 04 91 95 63 63

agencedemarseille@ffbank.fr

EN TUNISIE

AGENCE DE TUNIS

Angle avenue MohamedV - rue 8006
Montplaisir - 1002 Tunis Belvédère

Tél. : +216 71 950 100
Fax : +216 71 950 016

agencedetunis@ffbank.fr



TUNISIAN FOREIGN BANK

Partenaire de vos ambitions



www.ffbank.fr

19 rue des Pyramides • 75001 Paris • Tél. +33 (0)1 53 45 30 30 • Fax +33 (0)1 42 60 90 13
Société Anonyme au capital de 41 070 276 € • R.C. Paris B 309 122 125